

Direction des finances,

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

Les principaux faits de l'année 2021 :

- Le maintien de la qualité des services en maîtrisant les dépenses de fonctionnement,
- Le dégagement d'épargnes ou d'autofinancement pour maintenir des efforts d'équipement à endettement constant,
- L'application de la nouvelle norme comptable M57
- La réforme de la taxe d'habitation
- Le transfert de compétence de l'eau et l'assainissement à l'agglomération de Chaumont dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Sans oublier les conséquences sociétales, sociales et financières de la crise sanitaire liée à la pandémie.

I - le budget principal :

Il ressort à la fin de l'exercice budgétaire 2021 :

- Un résultat de clôture déficitaire de 1 607 089.97 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire de 3 216 948.90 euros.

A - la section de fonctionnement :

Les réalisations des recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement en K€	BP2021	Crédits 2021	Réalisé 2021	% réalisation	réalisé/crédits
002 - Résultat reporté	3 327	3 327	3 327	9,27%	100,00%
013 - Atténuation de charges	-	0	56	0,16%	#DIV/0!
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 921	2 921	3 043	8,48%	104,18%
73 - Impôts et taxes	395	395	431	1,20%	109,11%
731- fiscalités locales	17 079	17 079	17 538	48,85%	102,69%
74 - Dotations, subventions et participations	9 641	9 641	9 992	27,83%	103,64%
75 - Autres produits de gestion courante	151	151	276	0,77%	182,78%
76 - Produits financiers	26	26	26	0,07%	99,64%
77 - Produits exceptionnels	-	-	12	0,03%	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	33 540	33 540	34 701	96,66%	103,46%
042 - opération d'ordre entre section	1 310	1 310	1 199	3,34%	91,53%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 310	1 310	1 199	3,34%	91,53%
total des recettes	34 850	34 850	35 900	100,00%	103,01%

La fiscalité :

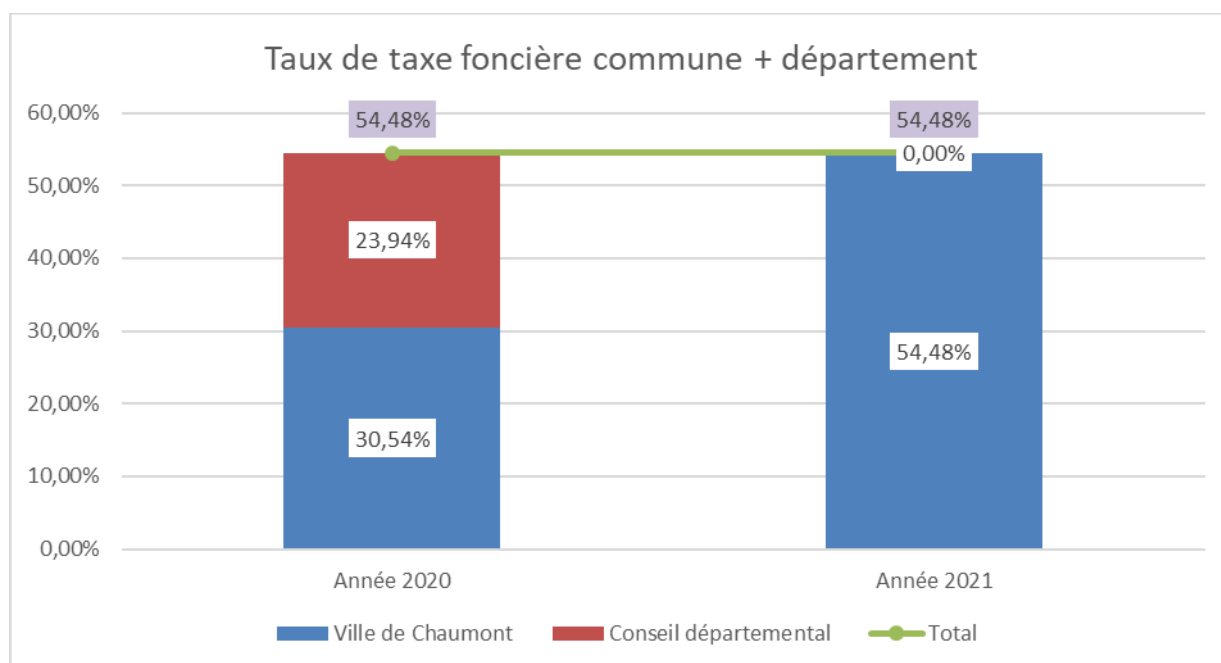
	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	taux 2019	taux 2020	taux 2021
Taxe d'habitation	26,85%	22,78%	22,78%	22,78%	22,78%	-
Taxe foncière (bâti)	34,65%	30,54%	30,54%	30,54%	30,54%	54,48%
Taxe foncière (nob bâti)	50,93%	43,21%	43,21%	43,21%	43,21%	43,21%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	12,93%	10,82%	10,82%	8,65%	8,65%	8,65%

La réforme de la taxe d'habitation entraîne la disparition du produit de celle-ci pour notre commune. Elle est remplacée, à l'euro près, par une « redescente » du taux du foncier bâti du conseil départemental.

Ainsi, le vote des taux de la fiscalité de la ville pour 2021 ne concerne plus que :

- La taxe sur le foncier bâti
- La taxe sur le foncier non bâti

Cette réforme est sans impact sur les redevables sur une base constante (hors revalorisation forfaitaire et physique).



La Loi de Finances Initiale 2021 a également mis en place une exonération de 50% des bases de taxe foncière sur le bâti pour les entreprises industrielles, compensée à l'euro près en 2021.

Les taux ont été maintenus avec prise en compte des taux de référence 2021 liés à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales soit :

- 54.48% pour la taxe sur le foncier bâti (taux commune 2020 + taux département 2020)
- 43.21% pour la taxe sur le foncier non bâti (reconduction du taux de 2020)

Depuis le 01 janvier 2017, la ville de Chaumont n'assume plus la compétence ordures ménagères.

Cette compétence est gérée à titre transitoire par l'agglomération impliquant la perception du produit de la taxe par la commune qui se doit de la reverser à l'agglomération

L'agglomération, par délibération n°2020/217 en date du 02 décembre 2020, sollicite une contribution pour la ville de Chaumont à hauteur de 2 106 720 euros.

Le taux de la TEOM a été maintenu à 8.65%.

Les dotations nationales

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Dotation forfaitaire	4 545 297 € -11,27%	4 254 262 € -6,40%	4 228 057 € -0,62%	4 232 195 € 0,10%	4 179 148 € -1,25%	4 181 160 € 0,05%
Dotation de solidarité urbaine	2 943 833 € 15,70%	3 120 420 € 6,00%	3 227 762 € 3,44%	3 315 229 € 2,71%	3 402 208 € 2,62%	3 482 118 € 2,35%
Dotation nationale de péréquation	592 916 € -2,78%	605 716 € 2,16%	547 590 € -9,60%	559 801 € 2,23%	542 395 € -3,11%	547 755 € 0,99%

(*) la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est versée aux communes uniquement pour des actions en matière de développement social urbain. Elle doit faire l'objet d'un rapport annuel sur son utilisation.

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement en K€	BP2021	Crédits 2021	Réalisé 2021	% réalisation	réalisé/crédits
011 - Charges à caractère général	6 108	5 980	5 309	17,11%	88,78%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	14 010	14 015	13 766	44,36%	98,22%
014 - Atténuation de produits	3 677	3 716	3 666	11,81%	98,65%
65 - Autres charges de gestion courante	5 293	5 361	5 088	16,40%	94,91%
66 - Charges financières	733	733	656	2,11%	89,50%
67 - Charges exceptionnelles	30	30	13	0,04%	43,33%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	29 851	29 835	28 498	91,84%	95,52%
023 - virement section de fonctionnement	1 500	1 516	-	-	-
042 - opération d'ordre entre section	3 500	3 500	2 531	8,16%	72,31%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	5 000	5 016	2 531	8,16%	50,46%
total des dépenses	34 851	34 851	31 029	100,00%	89,03%

B - la section d'investissement

Les équipements

Le montant des travaux d'équipements s'élève à 6 454 987 euros.

Les réalisations 2021 ont principalement été consacrées aux investissements relatifs à la voirie, le renouvellement du parc véhicule, la rénovation des parkings, les travaux dans les bâtiments socio culturels, les opérations urbaines, les silos.

Environ 80% des dépenses d'équipement concernent :

Super opération	Opération	dépenses	recettes
1060 - VOIRIE	APPGD - PGD - SDS	188 198,00	-
1060 - VOIRIE	APVOIRIE - AMENAGEMENT VOIRIE	327 656,63	-
1060 - VOIRIE	APBOURGOGN - VOIRIE BOURGOGNE ET ABORDS PALESTRA	451 335,16	-
1060 - VOIRIE	APPLART - AP PLACE DES ARTS	696 336,00	-
1197 - BATIMENTS ADMINISTRATIF	RENOV-1197 - RENOVATION BATIMENTS ADMINISTRATIFS	108 582,95	-
1257 - VEHICULES MATERIEL ENGIN	VEHICULE - VEHICULES	387 036,53	-
1290 - EQUIPEMENT INFORMATIQUE	INFO-1290 - INFORMATIQUE	149 566,07	-
1294 - PARKINGS	RENOV-1294 - RENOVATION PARKINGS	245 450,89	-
1301 - BATIMENTS SOCIOCULTURELS	MAT-1301 - MATERIEL BAT SOCIO CULTURELS	44 802,00	-
1301 - BATIMENTS SOCIOCULTURELS	RENOV-1301 - RENOVATION BATIMENTS SOCIOCULTURELS	353 728,35	19 887,79
1302 - ECOLES - ENSEIGNEMENT	APPREVPIL - REGROUPEMNT PREVERT PILLON	201 605,83	-
1302 - ECOLES - ENSEIGNEMENT	APECOLES - PLAN ECOLES	487 300,02	19 695,21
1309 - BATIMENTS CULTURELS	RENOV-1309 - RENOVATION BATIMENTS CULTURELS	84 904,74	39 400,00
1318 - OPERATIONS URBAINES	RENOV-1318 - RENOVATION MONUMENTS URBAINS	40 023,90	50 000,00
1318 - OPERATIONS URBAINES	APHAUTVAL - INTERNAT HAUT DU VAL	286 218,00	-
1318 - OPERATIONS URBAINES	BOUCHAR - PROGRAMME BOUCHARDON	337 447,91	150 045,68
1318 - OPERATIONS URBAINES	APMICHELET - MICHELET	155 953,26	418 606,80
1941 - LES SILOS	APDOCUMEN - SILOS - DOCUMENTS	57 142,80	7 491,00
1941 - LES SILOS	RENOV-1941 - SILOS - RENOVATION	74 318,72	-
1941 - LES SILOS	APMLARFID - SILOS - RFID HALL STOCKAGE	124 544,00	32 171,31
1941 - LES SILOS	APMLAPER - SILOS PERFORMANCE ENERGETIQUE	365 531,64	-
	TOTAL	5 167 683,40	737 297,79

La dette

Le montant des emprunts nouveaux souscrits en 2021 s'élève à 3 500 000 euros.

Il a été accordé par le crédit agricole mutuel de Champagne Bourgogne à un taux d'intérêt annuel fixe de 0.56%.

Le montant du tirage d'emprunt sur l'exercice 2021 s'élève à 3 200 000 euros :

- Tirage du solde du prêt tiré en 2020 : 1 300 000 euros
- Tirage d'une partie du prêt souscrit en 2021 : 1 900 000 euros

La dette se résume ainsi :

Capital restant du au 31 décembre 2021	34 595 360,00
--	---------------

Annuité de la dette	4 245 559,16
<i>dont en capital</i>	3 677 527,16
<i>dont en intérêts</i>	568 032,00

C- Dépenses et recettes liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID 19

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES MANDATS EMIS	RECETTES TITRES EMIS
011 - CHARGES A CARACTERE GENERALE		62 990,69	
60623	alimentation	0,00	
60631	fournitures entretien	29 125,34	
60612	énergie électricité	11 877,12	
6064	fournitures administratives	1 721,32	
6262	frais de télécommunication	1 149,64	
62876	divers GFP de rattachement	440,00	
6283	frais de nettoyage des locaux	18 677,27	
6288	autres services extérieurs		
012 - CHARGES DE PERSONNEL OU ASSIMILES		33 432,44	
6216	personnel affecté par le GFP de rattachement	33 432,44	
74 - SUBVENTIONS AUTRES PARTICIPATIONS			25 752,46
	74718 - subventions		25 752,46
TOTAL GENERAL		96 423,13	25 752,46

II - les budgets annexes :***A - le budget des résidences sociales***

Les résultats 2021 sont :

- Un résultat de clôture déficitaire de 2 203.67 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire de 34 279.19 euros.

La section de fonctionnement :

réalisé 2021	dépenses	recettes
section de fonctionnement	235 402,71	236 452,06
mouvements ordre	1 241,90	64,00
résultat reporté		128,55
dépenses de fonctionnement	236 644,61	236 644,61

La subvention d'équilibre versée par le budget principal s'élève à 119 198.79 euros.

La section d'investissement :

réalisé 2021	dépenses	recettes
section d'investissement	7 873,36	4 620,34
mouvements ordre	64,00	1 241,90
résultat reporté		36 354,31
section d'investissement	7 937,36	42 216,55

Le budget ne comporte pas d'emprunt.

D - le budget du multiplexe cinématographique

Les résultats 2021 sont :

- Un résultat de clôture déficitaire de 64 389.13 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire de 1 706 444.12 euros.

Section de fonctionnement :

réalisé 2021	dépenses	recettes
section de fonctionnement	122 368,16	213 149,90
mouvements ordre	391 741,00	351 439,51
résultat reporté		56 725,81
section de fonctionnement	514 109,16	621 315,22

Il n'y a pas eu de souscription d'emprunts en 2021.

La section d'investissement :

réalisé 2021	dépenses	recettes
section d'investissement	194 370,87	39 200,00
mouvements ordre	351 439,51	391 741,00
résultat reporté		1 714 107,44
section d'investissement	545 810,38	2 145 048,44

La dette se décompose ainsi :

Capital restant du au 31 décembre 2021	1 823 267,33
--	--------------

Annuité de la dette	217 581,82
<i>dont en capital</i>	<i>194 370,87</i>
<i>dont en intérêts</i>	<i>23 210,95</i>

E - La nouvelle norme comptable M57

L'article 242 de la loi de finances 2019 a autorisé les collectivités territoriales à se porter volontaire pour l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU). Ce dernier est le document budgétaire qui se substituera au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable.

Le préalable à cette expérimentation est l'adoption par la collectivité du référentiel budgétaire et comptable M57 dont le périmètre est celui des budgets gérés selon la nomenclature M14. Pour la ville de Chaumont, il s'agit du budget principal et du budget des résidences sociales.

Les principales nouveautés découlant de la M57 sont :

- La production de nouveaux états financiers (dans le cadre du CFU),
- Une nomenclature par nature plus développée,
- Une nomenclature par fonction plus fine,
- Des règles plus contraignante en matière d'amortissement notamment le principe du « prorata temporis » dès la mise en service du bien.